

M. CLARKE : Dans ce cas, je demande bien pardon à l'honorable député. Je croyais l'avoir entendu dire que la grève qui existe en ce moment à Montréal était due à la présence d'agitateurs étrangers dans le pays.

Quelques DEPUTES : C'est le député de Toronto-centre (M. Brock) qui a dit cela.

L'honorable M. TARTE : C'est en ma qualité de journaliste que je me lève pour protester contre les paroles prononcées par l'honorable député de Vancouver (M. Smith). Il a prétendu que les journaux étaient toujours anxieux d'enregistrer les méfaits des ouvriers. Qu'il me permette de lui dire immédiatement que les journaux s'entendent plus facilement avec les unions ouvrières qu'avec n'importe quelle autre classe de la société. L'imprimerie à laquelle je suis lié emploie environ 250 ouvriers, et la majorité pour ne pas dire tous ces ouvriers, appartiennent à des unions ouvrières, et nous n'avons jamais eu la moindre difficulté avec eux.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

L'honorable M. TARTE : Presque tous les journaux du pays emploient des ouvriers de l'union. Ce sont tous des ouvriers habiles, et je suis fier de pouvoir dire qu'il n'y a pas une classe d'hommes qui causent moins de trouble que les membres de l'union des typographes. Si l'un d'entre eux fait une fête et est renvoyé du service, cela ne soulève aucune difficulté et personne ne s'y oppose. Je dis ceci, pour faire disparaître de l'esprit de certains membres de cette Chambre la fausse impression sous laquelle ils peuvent être que quand un atelier ou un magasin emploie des membres de l'union, ce sont eux qui sont les maîtres.

Or, tel n'est pas le cas. Un des honorables députés qui siège près de moi me demandait il y a un instant ce que je comprenais par ces mots "reconnaître l'union." Ils veulent dire que lorsque vous avez consenti à admettre des ouvriers appartenant à l'union dans votre établissement, vous devez continuer de les employer ; ils travaillent pour vous, et il vous faut les employer.

M. CLARKE : L'obligation est mutuelle.

L'honorable M. TARTE : On s'est demandé si nous habitions un pays libre ; en d'autres termes, si on n'était pas libre d'employer d'autres ouvriers. Il y a quelques jours, j'ai lu le rapport d'une assemblée qui a eu lieu dans le mois de décembre dernier à New-York, sous les auspices de la "National Civic Federation", dont le sénateur Hanna est le président. A cette assemblée, toute la question fut discutée à fond. Les membres des unions ouvrières prétendent aujourd'hui que l'ouvrier non-unioniste n'a pas le droit de vendre son travail en dehors de l'union. J'ai vu cet argument énoncé dans de très forts discours prononcés par M. Gompers et par M. Keefe, le président de l'union des débardeurs. Ils prétendent que dans ces

jours de progrès et de vastes coalitions du capital, le droit des ouvriers de se former en unions pour protéger leurs droits est aussi indéniabla que celui du capital, et que l'ouvrier non-unioniste qui vend son travail en dehors du contrôle des unions ouvrières, cause un dommage et un tort à des associations qui devraient être reconnues comme étant instituées pour le plus grand bien du pays dans lequel elles existent.

Comme l'a fait remarquer l'honorable député de Vancouver (M. Smith), cette question doit s'envisager à deux points de vue différents, et le plus tôt nous reconnaitrons ce fait, le mieux ce sera tant au point de vue de l'ouvrier qu'au point de vue du capital. Il est inutile de vouloir nier aux ouvriers le droit de se former en associations. Les capitalistes se coalisent, et nous ne les flétrissons pas à cause de cela. L'ouvrier jouit du même privilège, et je suis bien convaincu, après avoir étudié les organisations ouvrières sur une très grande échelle, que si les propriétaires et les administrateurs de grands établissements voulaient envisager la question sans parti pris, s'ils voulaient se rendre compte que dans un pays comme le nôtre, où les industries prennent chaque jour un développement nouveau, la rémunération des classes ouvrières doit augmenter dans la même proportion, s'ils voulaient se faire à l'idée que les ouvriers ont des familles envers lesquelles ils ont des devoirs à remplir et des droits à protéger, s'ils voulaient reconnaître qu'il y a deux côtés à cette importante question, le problème ouvrier serait facile à résoudre.

J'ignore la cause de la grève qui existe actuellement à Montréal. Je comprends parfaitement la position délicate dans laquelle le gouvernement se trouve placé ; mais, tout de même, je ne suis pas disposé à dire que l'honorable député de Toronto a tort de demander au ministre du Travail de mettre la Chambre aussitôt que possible dans ses confidences. Cette question intéresse le pays tout entier ; le parlement est en session, et nous avons droit d'aider le gouvernement de nos conseils, car, après tout, ce dernier n'est qu'un comité de la Chambre ; et, tout en supposant qu'il me soit inutile de faire cette demande, je prie l'honorable ministre de régler aussi promptement que possible cette difficulté qui revêt une importance nationale.

M. McCREARY : M. l'Orateur, je conclus des paroles prononcées par le député de Saint-Laurent (M. Bickerdike), que la question en litige n'est pas d'une très grande importance pour les parties. Nous avons dans l'Ouest un grand nombre d'unions ouvrières de différents genres solidement établies. Elle sont tout particulièrement prospères dans la ville de Winnipeg, et je puis dire par expérience que là où ces unions existent, elles ont été aussi avantageuses pour les patrons que pour les ouvriers. Je n'ai jamais entendu parler que ces unions aient